CERTIFICAT DE GARANTIE DE PRODUITS BIOLOGIQUES

Hugues CHAZE

Société de Permaculture des Marquises

Du Groupe local de Nuku Hiva

N° de CERTIFICAT : PV202207055

EN GARANTIE

VALABLE :	DU	JOUR	MOIS	ANNEE	AU	JOUR	MOIS	ANNEE
		13	10	2026		12	10	2027

En vertu de **l'ARRETE n°9356 CM** du **18 décembre 2012**, portant l'agrément du SPG BIO FETIA,
Ce certificat atteste que les produits de l'exploitation mentionnée ci-dessous sont conformes à la

NORME OCEANIENNE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

ARRETE n° 1203 CM du 12 août 2011

Art 1er – En application de la loi du pays n°2011-1 LP susvisée, est approuvée, comme norme de référence en agriculture biologique pour la Polynésie française, la norme océanienne d'agriculture biologique (NOAB) et ses procédures d'applications.

LA VALIDITE S'APPLIQUE EXCLUSIVEMENT SUR LES PRODUITS MENTIONNES CI-DESSOUS :

Productions végétales : agrumes, avocat, banane, baie rose, butternut, cacao, café, curcuma, passiflore, gingembre, hibiscus sabdariffa, manioc, mangue, moringa, noni, noix de cayenne, patate douce, papaye, poivrier, potiron, potimarron, pastèque, uru, urucum, citronnelle, basilic, konini, noix de bancoul, stévia, vétiver, tamanu, auteraa.

La Présidente du SPG :
Tiare LELOCH

SPG BIO FETIA N° TAHITI A08794 Tél : 87 35 49 35 BP 42884 PAPEETE
info@biofetia.pf
PIRAE, route de l'hippodrome avenue Tuterai Tane